



ELECTION PRÉSIDENTIELLE 2020

Présentation du Projet de Société du candidat du
Pacte Socialiste pour le Renouveau (PSR)
PROFESSEUR Agrégé WOLOU Komi



CONSTRUIRE SUR LES VALEURS
Rebâtir l'Espoir

Depuis plusieurs décennies, le Togo traverse une crise profonde marquée par la confiscation du pouvoir d'État malgré la volonté réelle de changement constamment réitérée par le peuple. Convaincu que tout pouvoir qui ne correspond pas à la volonté réelle du peuple est un instrument d'asservissement et contraire aux principes de la démocratie, la lutte pour l'alternance apparaît comme un devoir sacré de tout citoyen soucieux de la souveraineté du peuple.

Cependant, l'alternance tant voulue par le peuple ne saurait se résumer en un changement de personne mais nécessite une transformation radicale de la perception du pouvoir par les dirigeants et sa traduction par les actes concrets en harmonie avec l'intérêt suprême du peuple. En effet, malgré le caractère politique de la crise togolaise, elle est avant tout une crise des valeurs, une crise morale.

Dans ces conditions, les qualités du prochain président de la République seront déterminantes dans l'avenir de notre pays car un bon projet de société porté par une personne qui manquerait de hauteur plongera le peuple dans un désespoir plus accentué. Il faut éduquer par l'exemple que l'on offre. Outre l'attachement au bien commun nécessaire à la persuasion par l'exemple, il s'agira de réconcilier les Togolais en vue d'un nouveau départ, de panser les plaies et de guérir les rancœurs par le triomphe des valeurs.

Affirmant ma foi au caractère sacré de l'homme qui doit être au centre de toute action, fondant mes actions sur le respect des valeurs indispensables à la cohésion sociale et qui constitueront ma boussole, déclarant solennellement que l'écoute dans l'humilité et l'action dans la concertation guideront mes pas, je propose au peuple togolais, sous la protection de Dieu, le présent projet de société en quatre points :

- **La refondation de la nation**
- **L'émergence d'un État moderne**
- **L'épanouissement intégral de l'Homme**
- **Une coopération pragmatique.**

I) La refondation de la nation Togolaise

La nation repose essentiellement sur la conscience d'une identité et l'aspiration à former et à maintenir la communauté. Elle ne peut se former et se maintenir naturellement sans un lien fort et volontaire que forge la justice entre ses différentes composantes. Elle forme un tout et quand une partie de la nation souffre, toute la nation doit se sentir concerner, peu importe l'ethnie, la condition sociale, la religion, le sexe. Dans un monde victime des actes de violence, de terrorisme et des affrontements quotidiens, notre conscience d'être un et indivisible, notre conscience que nos sorts sont liés est le premier rempart contre ces fléaux. Pour y parvenir des mesures idoines s'imposent.

1) La transformation des mentalités

La transformation des mentalités est une exigence préalable à une vie en commun apaisée et une participation librement consentie, facteur de cohésion et de développement humain durable et stable. Les moyens pour y parvenir sont notamment :

- Enseignement obligatoire du droit dans les Lycées, puis dans les collèges
- L'éducation civique obligatoire
- La recherche de l'égalité des sexes par l'éducation
- Compter d'abord sur soi.
- La recherche de l'Excellence
- Le bien public, le bien commun, l'appartenance à une communauté.
- Le travail comme valeur sociale. Lorsqu'un citoyen naît dans une famille modeste, seul le travail bien fait lui permettra de sortir avec honnêteté de sa situation. Lorsque le travail bien fait n'est plus un moyen d'ascension sociale, on expose la jeunesse au désespoir et aux vices. Il faut promouvoir le travail comme valeur sociale.

2) La gouvernance par l'équité

a) L'Équité ethnique

La question ethnique occultée du débat public est pourtant constamment présent dans les esprits et murmurée en privé. Nous ne devons pas fuir les questions qui dérangent. Au contraire, nous devons les aborder avec responsabilité sans passion. Il faut reconnaître qu'il n'existe aucune hostilité *a priori* entre les ethnies. Les ressentiments naissent plutôt de l'idée que les unes sont favorisées par rapport aux autres dans l'accès aux ressources et aux fonctions. Il faut y remédier, au besoin, en modifiant notre constitution pour tenir compte de nos diversités enrichissantes.

- Les recrutements dans la fonction publique se feront sur la combinaison de deux critères, la répartition en fonction des groupes ethniques et l'excellence.
- Les nominations aux postes de responsabilités se feront en tenant compte des critères ethniques et des compétences.

b) L'équité entre les régions

Il n'est pas admissible qu'une partie du territoire subisse les conséquences humaines, environnementales de l'extraction des ressources nationales sans en retour bénéficier des compensations idoines. Un traitement inapproprié est source de frustration qui fragilise le ciment national.

3) La solidarité nationale

La nation formant un tout, une solidarité devra s'établir entre les générations, entre les différentes couches sociales de sorte à traiter avec équité les situations et à réduire les écarts sociaux.

- Solidarité entre les générations (Problèmes des retraités et des pensions à revaloriser). Une pension qui ne permet pas de subvenir aux besoins fondamentaux est une atteinte à la dignité humaine.
- Solidarité entre les couches sociales
- Solidarité avec les personnes en situation de handicap. Elle s'exprimera tant dans l'accès aux fonctions que dans la prise en compte des situations spécifiques des personnes.

4) Faire sortir les citoyens de l'anonymat

Il n'est pas possible de traiter les citoyens avec équité lorsque prévaut une ignorance sur la situation de chacun de nous, quant à ses ressources, quant à nos différentes situations et leur évolution notre vie durant.

- Informatisation de l'état civil
- Connaissance de la situation réelle des citoyens à l'aide de l'outil informatique pour une équité dans la solidarité (les orphelins, les aides scolaires et universitaires)
- À la fin du premier mandat, tous les Togolais seront répertoriés, avec un numéro rattaché à la protection sociale).

5) Services civils ou militaires.

- Renforcer le sentiment d'une appartenance à la nation par une éducation appropriée. Les modalités de ces services, les compensations et la durée seront déterminées.

II) L'émergence d'un État moderne

Il s'agira de poser définitivement les bases d'un État de droit auquel aura concouru la transformation des mentalités de sorte qu'aucune dictature ne puisse plus s'installer dans notre pays. Le droit est un puissant instrument de développement et doit être mis à profit. De même, l'accès à l'information des citoyens est un moyen efficace du contrôle de l'action publique.

1. L'effectivité du droit

- Toutes les autorités, le président de la République, les ministres, toute personne qui détient une parcelle du pouvoir étatique sera soumis à la loi. Il sera pour cela créé un observatoire de l'État de Droit.
- Tous les citoyens seront soumis à l'observation stricte de la loi. Les lois sont nécessairement porteuses des valeurs. La violation d'un feu tricolore expose la vie humaine à un danger, engendre le risque d'exposer les enfants au statut d'orphelins.
- Chaque citoyen doit être en mesure de justifier son niveau de vie. La célébration des riches par détournement des deniers publics ne peut être qu'une anomalie dont il faut guérir le peuple.

2. Le respect des droits de l'homme

- Sous ma présidence, il n’y aura aucun détenu politique, aucun exilé politique.
- Sous ma présidence, les auteurs des tortures seront poursuivis conformément à la loi.
- Sous ma présidence, les discriminations fondées sur l’ethnie, le sexe, les opinions politiques notamment seront sanctionnées.
- L’adoption dans les six mois d’un code de procédure pénale permettant d’éviter des détentions provisoires abusives dans leur principe et dans leur durée.

3. L’accès à la justice

- C’est un droit fondamental qu’il faut rendre effectif. Actuellement, le tribunal du travail n’existe qu’à Lomé. Les travailleurs éloignés de Lomé, sont de fait privés du Droit d’accès à la justice. Ce problème sera réglé dans les 100 jours de ma présidence.
- Les décisions de justice doivent être rendues dans un délai raisonnable. En concertation avec les magistrats, un mécanisme de contrôle sera élaboré à cet effet.
- Aides juridictionnelles pour les indigents.
- Autant les magistrats seront protégés, autant tout acte de corruption sera traité avec rigueur sans discrimination.

4. L’indépendance de la justice

Il faut impérativement rompre le lien incestueux entre le pouvoir politique et le juge qui fait naître l’impression que le politique a tout pouvoir et est au-dessus de la loi.

- La pénalisation de l’instrumentalisation de la justice
- La définition des règles claires et objectives d’affectation des magistrats sous l’autorité du conseil national de la magistrature

5. Réformes institutionnelles

- Le renforcement du pouvoir législatif (Le renforcement des capacités de l’Assemblée nationale par une assistance parlementaire pluridisciplinaire au profit de chaque groupe parlementaire.
- La suppression du Sénat
- Les réformes constitutionnelles et institutionnelles consensuelles qui seront complétées par des lois organiques pour une meilleure cohésion sociale permettant d’augmenter les ressources nécessaires aux transformations.
- Une mobilisation plus transparente et équitable dans les ressources de l’État.
- La modernisation de l’Armée avec une amélioration sensible de leur situation.

6. La transparence dans les affaires publiques

- Droit d’accès pour les journalistes et les citoyens à tout document administratif sauf ceux relevant du secret d’État et ceux pouvant porter atteinte à la vie privée des citoyens..
- Obligation de reddition des comptes
- Suppression des dépenses de prestige dans le fonctionnement de l’État.

7. Le développement homogène des régions

- Décentralisation des services, les universités notamment.

- Construction des hôpitaux modernes de différents niveaux, à l'échelle des préfectures, des régions et des hôpitaux spécialisés à l'échelle nationale.
- Accès à l'électricité pour tous.
- Accès à l'eau potable à moins d'un km pour toute agglomération de plus de 100 habitants.

III) L'épanouissement intégral de l'Homme

Elle passera par une politique volontariste permettant la création d'emplois décents, l'accès aux soins pour tous dans des conditions d'équité, la protection de la femme et de l'enfance.

1. Sur le plan social

a) Emploi

- Transparence dans l'accès à l'emploi, même dans le secteur privé. Dès lors que l'entreprise atteint un seuil qui sera fixé, probablement cinq salariés (l'entreprise doit déterminer les critères objectifs vérifiables de recrutement. Les bons élèves bénéficieront des avantages fiscaux. Des pénalités aux mauvais élèves. Une loi sera votée rapidement dans ce sens.
- Création d'emplois décents
 - Par la production locale des besoins
 - Par la transformation des produits
 - Élaboration d'un code du travail adapté au secteur informel
- Formation à l'entrepreneuriat et accompagnement des jeunes sur la base de leur compétence et non sur leur appartenance politique.
- Augmentation des salaires
 - 5 % chaque année sur 4 ans

b) Santé

- Accès gratuit aux soins pour certaines maladies
- Accès totalement gratuit aux soins pour certaines personnes
- Dotation des hôpitaux régionaux de scanner et de laboratoire performants
- Disponibilité des produits de premières urgences dans tous les hôpitaux
- Rapprochement des centres de santé des populations
- Mise en place d'un laboratoire moderne en vue du contrôle strict de tout produit alimentaire entrant sur le territoire, sur la base des normes répondant aux standards internationaux.
- Redynamisation des services d'hygiène alimentaire et environnementale.

c) Protection sociale

- Régularisation de la situation des enseignants auxiliaires avec une cotisation rétroactive pour la caisse nationale de sécurité sociale.

- L'effectivité des déclarations à la caisse nationale de sécurité sociale. Aujourd'hui, même des entreprises parapubliques omettent de déclarer des salariés à la caisse les exposant à des situations d'insécurité.
- L'organisation de la protection sociale dans le secteur agricole et dans le secteur informel
- Prise en compte de la totalité des salaires par la caisse nationale de sécurité en cas de maternité.
- Protection de l'enfance. La création des crèches publiques dans les zones à forte concentration de travailleurs afin de rapprocher l'enfant de la mère sans perturber cette dernière dans sa profession.

d) Logement

- Une loi sur les baux d'habitation visant à assainir les rapports bailleurs/ locataires
- Facilitation de l'accès au crédit pour des logements modestes.
- Destruction et reconstruction des quartiers insalubres des villes notamment Lomé.

2. Sur le plan culturel

a) Éducation

- Redéfinition des programmes scolaires vers l'acquisition des savoir-faire pratiques et utiles.
- La professionnalisation des métiers et la recherche de l'excellence par la création des écoles de formations aux différents métiers.
- Gratuité de l'enseignement primaire et secondaire public avec fourniture des livres et cahiers à compter de la deuxième rentrée scolaire de notre mandat.
- Scolarisation obligatoire jusqu'à 14 ans sur l'ensemble du territoire
- Encouragement à l'alphabétisation des jeunes ne pouvant plus se scolariser du fait de leur âge
- La dotation des universités d'importants moyens de recherche dans les domaines prioritaires tenant compte des besoins nationaux et de l'existant.

b) Valorisation de la diversité culturelle

c) Valorisation des communautés religieuses dans le respect de la loi et de la laïcité

d) Sport, Arts, Musiques

- Promotion des artistes méritants
- Politique de détection et de suivi à la base des jeunes talents

3. Sur le plan économique

L'objectif prioritaire doit consister à limiter les importations et à créer les emplois par une industrialisation appropriée, une agriculture moderne et une meilleure organisation des agriculteurs.

a) Agriculture

- Définition quantitative des résultats à atteindre de sorte à mettre fin dans un délai donné à l'importation des produits alimentaires, particulièrement le riz.
- Mécanisation significative du secteur agricole

- Regroupement des producteurs en entité susceptibles d'obtenir l'assistance technique et financière de l'État.
- Identification des marchés porteurs sur le plan international de sorte à permettre la production et l'exportation de certains produits si nécessaire après transformation

b) Industrie

L'industrie doit être mise au service du bien-être de l'Homme par la création d'emplois décents et la satisfaction des besoins.

- Fiscalisation favorable à la transformation des produits locaux en vue de la consommation locale et de l'exportation.
- Fiscalisation très favorables aux industries à forte main d'œuvre.
- Développement d'une industrie vestimentaire de qualité orientée à la fois vers la consommation locale et l'exportation.
- Une disponibilité à coût raisonnable de l'électricité aux fins industrielles. Les compétences seront mises au service de cette finalité.

c) Le commerce

- Nécessité de réduire les importations par la production et la consommation locale sur tous les plans, autant que faire se peut.
- Nécessité de la qualité et de la compétitivité des produits destinés à l'exportation.

4. L'environnement

L'environnement est un patrimoine commun à l'humanité. De sa gestion dépendra les conditions de vie des générations futures. Il importe dès à présent d'éviter des dommages écologiques irréversibles.

- L'usage des engrais chimiques doit être limité par l'éducation et la recherche d'alternatives crédibles pour une agriculture rentables et protectrice de l'environnement.
- L'usage des sachets plastiques doit être prohibé dans un délai raisonnable.
- La reconstruction des forêts par une politique de reboisement appropriée.

IV) Une coopération pragmatique

La coopération internationale et surtout communautaire doit être au service des peuples.

- Promouvoir la coopération en vue de la réalisation des œuvres communes notamment des hôpitaux de références mondiales, des laboratoires de recherches.
- Une coopération fondée sur le respect mutuel, la complémentarité et non une demande d'assistanat.

La mobilisation des ressources

- Suppression des dépenses de prestiges de l'État

- Création des conditions nécessaires à l'investissement privé national mais aussi international.
- Transparence dans la mobilisation des recettes nationales
- Fiscalité attractive.